

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 01 mai 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Madame Huguette Benoit
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent et agi à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2017.
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 avril 2017.

3- Administration financière

- 3.1 Comptes à payer.
- 3.2 Remboursement au prêt temporaire auprès de Centre financier aux entreprises.

4- Administration générale

- 4.1 Diverses nominations lors d'activités.
- 4.2 Nomination à Clic Revenu.
- 4.3 Adhésion à la chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe.
- 4.4 Cédule de vacances des employés.

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Demande de commandite de la part du comité social du service de sécurité incendie et premiers répondants.
- 5.2 Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec.
- 5.3 Formation matières dangereuses Opération (MDO).

6- Transport routier

- 6.1 Politique d'achat de vêtements pour les employés de voirie.
- 6.2 Pétition de citoyennes et citoyens du chemin Fournier.

- 6.3 Cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour interventions urgentes sur le réseau de service auprès du ministère des Transports du Québec.
- 6.4 Achat de signalisation sur les véhicules municipaux.
- 6.5 Achat d'un ponceau transversal pour le chemin Larocque.
- 6.6 Achat d'un ponceau transversal pour le 6^e rang.
- 6.7 Semaine de travail pour les employés de voirie (abrogation résolution 192-06-2014).
- 6.8 Politique générale en santé et sécurité.

- 7- Hygiène du milieu**
 - 7.1 Offre de services de Asisto pour la vérification de 1 mesure de débitmètres.
 - 7.2 Révision réparation d'un surpresseur à l'usine d'épuration des eaux.

- 8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
 - 8.1 Demande d'autorisation en faveur de monsieur Benoît Chaput auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

- 9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
 - 9.1 Offre de services pour l'entretien du parc Mon Repos.
 - 9.2 Subvention aux Loisirs de Saint-Valérien pour l'acquisition d'un module de jeux série Animal C19501C.
 - 9.3 Toiture chalet des loisirs.
 - 9.4 Terrain de tennis (abrogation de la résolution 148-04-2017).
 - 9.5 Demande de madame Claudine Morin, responsable de la bibliothèque, relativement à la journée de vente de garage.
 - 9.6 Défi des Demois' ailes (5^e édition).
 - 9.7 Embauche des animatrices de camp de jour.
 - 9.8 Fête nationale du 24 juin 2017.
 - 9.9 Achat de buts de soccer.
 - 9.10 Horaire de la coordonatrice en loisirs durant la période du 1^{er} juin au 31 août 2017.
 - 9.11 Adhésion à Loisirs Sports Montérégie.
 - 9.12 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs en date du 10 avril 2017.
 - 9.13 Formation coordonnatrices et animatrices.

- 10- Avis de motion**
Aucun item.

- 11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**
Aucun item.

- 12- Affaire(s) nouvelle(s)**
 - 12.1 Dépôts des deux états comparatifs de revenus et de dépenses (art. 176.4 du Code municipal)
 - 12.2 Semaine québécoise des familles.
 - 12.3 Modification à la demande de dérogation mineure de madame Diane Bédard, lot 3 556 828 et abrogation de la résolution 127-04-2016.
 - 12.4 Achat d'un souffleur à feuilles.
 - 12.5 Demande du MTQ (retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur).
 - 12.6 Ponceaux monsieur Réal Dubuc.

- 13- Période de questions.**

- 14- Levée de l'assemblée**

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 157-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Dépôts des deux états comparatifs de revenus et de dépenses (art. 176.4 du Code municipal)
- 12.2 Semaine québécoise des familles.
- 12.3 Modification à la demande de dérogation mineure de madame Diane Bédard, lot 3 556 828 et abrogation de la résolution 127-04-2016.
- 12.4 Achat d'un souffleur à feuilles.
- 12.5 Demande du MTQ (retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur).
- 12.6 Ponceaux monsieur Réal Dubuc.

Et de reporter les items 5.1 et 6.5.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2017

Résolution 158-05-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 03 avril 2017 telles que rédigées.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 avril 2017

Résolution 159-05-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 05 avril 2017 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 160-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 28,886.88\$, les comptes payés au montant de 54,804.55\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 01 mai 2017 au montant de 65,802.97\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Remboursement au prêt temporaire auprès du Centre financier aux entreprises

Considérant que de par son règlement d'emprunt 2015-99 afin d'effectuer les travaux de réfection dans le Petit 10^e rang et le rang de l'Égypte, le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire autorisait un emprunt au montant maximum de 1,630,244\$;

Considérant que la municipalité a effectué des travaux au montant de 1,101,954\$;

Considérant que la municipalité reçoit une subvention de 857,825\$ de par la taxe d'accise;

Considérant qu'il y a des frais à financer de l'ordre de 4,982\$;

Considérant que le montant officiel à financer pour ce règlement d'emprunt est de l'ordre de 249,100\$;

Considérant que le montant de 244,118\$ a été déposé dans le compte courant de la municipalité;

Résolution 161-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner le remboursement de 244,118\$ au prêt temporaire auprès du Centre financier aux entreprises laissant un solde à payer de 332,392.77\$.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Diverses nominations lors d'activités

Considérant que diverses activités sont organisées par la MRC des Maskoutains et que, fréquemment, des citoyennes ou citoyens de notre municipalité sont récompensés pour leur implication;

Considérant qu'il y a des soirées reconnaissances en leur honneur et que la municipalité n'est pas mise au courant des récipiendaires de notre municipalité;

Considérant que lors de ces reconnaissances, il est opportun qu'un ou des représentants municipaux soient présents ;

Résolution 162-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la MRC des Maskoutains de bien vouloir nous donner l'information lorsqu'il y a des citoyennes ou citoyens de Saint-Valérien-de-Milton qui sont mis en valeur pour leur implication et récompensés à cet effet.

4.2 Nomination à Clic Revenu

Résolution 163-05-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que :

Leclerc Robert

Directeur général et secrétaire-trésorier

116

Robert Leclerc soit autorisé à

- * consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- * effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- * signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- * effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSécur – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- * consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le conseil accepte que le ministère du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, le maire Raymonde Plamondon est mandaté par le conseil municipal à signer tout document relativement à la présente.

4.3 Adhésion à la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe

Résolution 164-05-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétrault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer à la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe pour l'année 2017 pour la somme de 344.93\$, taxes incluses.

4.4 Cédule de vacances des employés.

Les élus prennent connaissance de la cédule de vacances des employés municipaux.

Résolution 165-05-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la cédule de vacances des employés municipaux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Demande de commandite de la part du comité social du service de sécurité incendie et premiers répondants

Ce point est retiré.

5.2 Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec

Considérant que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

Considérant que les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

Considérant que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

Considérant que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effets policiers;

Considérant que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

Considérant que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulière sur le projet de loi # 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collective et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

Résolution 166-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;
- De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;
- De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

5.3 Formation matières dangereuses Opération (MDO)

Considérant qu'il est opportun pour messieurs Sylvain Laplante et Philippe Deslandes de suivre la formation sur les matières dangereuses afin qu'ils puissent poursuivre la formation d'officier déjà débutée;

Résolution 167-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser messieurs Sylvain Laplante et Philippe Deslandes à suivre la formation sur les matières dangereuses opération (MDO) donné par EducExpert à Saint-Dominique et que les frais de l'ordre de 2,777.81\$, taxes incluses, soient payés.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Politique d'achat de vêtements pour les employés de voirie

Résolution 168-05-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une somme annuelle de 300\$ par employé et par année civile pour l'achat de vêtements identifiés au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton incluant les chaussures de travail et ce sur preuve d'achat.

Employé saisonnier 300\$ au 18 mois.

Les vêtements et chaussures de travail devront être achetés chez Marché Pierre Deslandes.

Qu'un nouveau poste budgétaire pour les vêtements personnalisés et chaussures de travail soit créé afin d'être en mesure d'identifier la dépense des autres vêtements nécessaires au travail.

6.2 Pétition de citoyennes et citoyens du chemin Fournier

Les élus prennent connaissance de la pétition des propriétaires du chemin Fournier relativement à la pollution causée par l'émanation de poussière provenant du chemin.

Résolution 169-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard que la municipalité appliquera de l'abat-poussière aussi large que possible en respectant les normes environnementales et lorsque la température le permet.

6.3 Cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour interventions urgentes sur le réseau de service auprès du ministère des Transports du Québec

Considérant que des services municipaux sont présents sous les routes sous juridiction du ministère des Transports;

Considérant qu'il pourrait y avoir intervention de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton afin de réparer ses propres services à l'intérieure de l'emprise du réseau provincial;

Considérant qu'il faut une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur ledit réseau provincial;

Résolution 170-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le ministère des Transports :

Que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction

provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000.00\$;

Que monsieur Daniel Gélinas, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les permis;

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

6.4 Achat de signalisation sur les véhicules municipaux

Considérant que la municipalité se doit de se conformer à la réglementation sur la signalisation routière;

Considérant que la flèche de signalisation sur le camion n'est pas conforme et que la niveleuse n'en possède pas;

Considérant que des soumissions ont été demandées auprès de :

UAP NAPA : 2,099.99\$, taxes en sus;

SIGNAL SIGNALISATION : 2,217.00\$, taxes en sus;

MARTECH : 2,792.50\$, taxes en sus;

Résolution 171-05-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse UAP NAPA pour l'acquisition de deux flèches de marque Zone Technologie au montant de 2,099.99\$, taxes en sus.

6.5 Achat d'un ponceau transversal pour le chemin Larocque

Cet item est retiré.

6.6 Achat d'un ponceau transversal pour le 6^e rang

Considérant que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un ponceau transversal pour le 6^e rang;

Considérant qu'ont soumissionné :

Centre du Ponceau Courval : 4,330.00\$, taxes en sus;

Pompape St-Pie : 5,645.00\$, taxes en sus;

Réal Huot inc. : 6,404.54\$, taxes en sus;

Groupe Wolseley : 7,055.12\$, taxes en sus;

Résolution 172-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter un ponceaux chez Centre du Ponceau Courval pour la somme de 4,330.00\$, taxes en sus, livraison incluse.

6.7 Semaine de travail pour les employés de voirie (abrogation résolution 192-06-2014)

Considérant que la semaine de travail est de 40 heures par semaine pour les employés de voirie;

Considérant que les quarts de travail sont différents pour la période estivale;

Résolution 173-05-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de statuer les semaines de travail comme suit :

Période estivale : 21 mai au 21 septembre

Horaire de travail débutant à 07H00. Semaine de 40 heures selon les tâches à effectuer.

Une personne sera disponible pour appel d'urgence.

Période hivernale : 22 septembre au 20 mai

Horaire de travail débutant à 08H00. Semaine de 40 heures selon les tâches à effectuer.

L'horaire peut varier selon les besoins.

Les employés ne doivent pas excéder 40 heures/semaine à moins d'une urgence.

En période hivernale, l'horaire doit être planifié en fonction de l'arrosage de la patinoire.

La présente résolution abroge la résolution 192-06-2014.

6.8 Politique générale en santé et sécurité

Les élus prennent connaissance de la politique générale concernant la santé et sécurité au travail pour les employés municipaux en voirie.

Considérant que les employés municipaux sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie adopté par le règlement 2016-122 et qu'ils doivent attester qu'ils en ont pris connaissance;

Résolution 174-05-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver le contenu de la politique générale pour la santé et sécurité au travail visant les employés de voirie et de soustraire du contenu le bloc 6, le tout rédigé par le directeur des travaux publics.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de services de Asisto pour la vérification de 1 mesure de débitmètres

Considérant qu'annuellement le débitmètres de l'usine d'assainissement des eaux usées doit être vérifié ;

Résolution 175-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Asisto afin d'effectuer la vérification de une mesure de débitmètres de l'usine d'assainissement des eaux usées pour la somme de 900.00\$, taxes en sus.

7.2 Révision réparation d'un surpresseur à l'usine d'épuration des eaux

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a approuvé par sa résolution 88-03-2017 de mandater la compagnie AERZEN afin d'effectuer un entretien préventif d'un surpresseur à l'usine d'épuration des eaux pour la somme de 3,038.85\$, taxes incluses selon la soumission SEQ-16-002123 ;

Considérant qu'après vérification, la compagnie AERZEN s'est rendu compte que le surpresseur a besoin d'une réparation majeure relativement aux lobes brisés qu'il faut remplacer donnant un écart de frais supplémentaires de 4,514.48\$, taxes incluses;

Considérant qu'il faut effectuer cette réparation majeure pour le bon fonctionnement des étangs ;

Résolution 176-05-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services SEQ-17-002430 de la compagnie AERZEN pour la somme de 7,553.33\$, taxes incluses.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Demande d'autorisation en faveur de monsieur Benoît Chaput auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande est le lot 3 841 466;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande est de 1,2281 hectare;

CONSIDÉRANT la demande vise à régulariser une partie du terrain incluse dans le lot 3 841 466 qui est occupé par le propriétaire du lot 4 705 618 ;

CONSIDÉRANT que la forme géométrique, la superficie et plus particulièrement la limite séparative de ces lots ne correspond pas ni à l'occupation des lieux, ni aux indications contenues dans les titres, ni à l'interprétation qu'en font les parties;

CONSIDÉRANT que monsieur Paquette et monsieur Chaput ont toujours considéré que leur propriété était de forme rectangulaire tel qu'identifié sur la matrice avec les anciens numéros de lots;

CONSIDÉRANT l'immeuble au 1449 11^e Rang, érigée en vertu de l'Article 40 de la LPTAA fut localisé lors d'un mandat d'arpentage en 2007 ;

CONSIDÉRANT lors de l'analyse, l'arpenteur avait constaté que la limite séparative des lots n'était pas rectiligne et contigüe mais devait plutôt suivre un petit ruisseau. Toutefois, lors du relevé, aucun ruisseau ne fut constaté sur les lieux. À cette époque, la rénovation cadastrale n'avait pas encore eu lieu dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que monsieur Touchette avait fait une description technique du lot avec les éléments relevés et que cette partie de forme triangulaire avait été déterminé de façon graphique en fonction du plan de cadastre originaire;

CONSIDÉRANT que le ruisseau n'existe plus, il est difficile de localiser les limites du terrain et que lors de la rénovation cadastrale la superficie du triangle a été portée à 1,2281 hectare;

CONSIDÉRANT qu'afin de régulariser la situation, il a été convenu entre monsieur Benoit Chaput et Monsieur Vincent Paquette d'effectuer cette demande basée sur les limites établies pas le rénovateur malgré les discordances constatées ;

CONSIDÉRANT que la maison sise au 1449, 11^e Rang ainsi que ses dépendances ont été attribués, par la rénovation cadastrale, comme étant la propriété de monsieur Vincent Paquette;

CONSIDÉRANT que dans la réalité, cet emplacement est la propriété de Monsieur Benoit Chaput (voir les documents joints à la demande) ;

CONSIDÉRANT que le projet ne change rien à l'usage actuel du lot ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement d'urbanisme (# 2006-22) de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT que cette autorisation est sans aucun effet négatif sur l'homogénéité agricole du secteur et de la communauté agricole concernés puisqu'il ne s'agit que de régulariser des titres en lien avec l'occupation existante depuis 30 ans.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 177-05-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'appuyer la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser le lotissement et l'aliénation pour le lot 3 841 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie totale de 12 280.9 mètres carrés, le tout tel que localisé et expliqué sur les documents et les plans accompagnant la demande. Le but étant de régulariser cette situation afin que le propriétaire puisse acquérir cette partie du lot sur laquelle se retrouve des bâtiments lui appartenant ainsi qu'une partie du fonds de terre qu'il exploite pour ses activités agricoles.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Offre de services pour l'entretien du parc Mon Repos

Les élus prennent connaissance de l'offre de services de monsieur Christian Benoît pour effectuer le désherbage et la taille des végétaux pour l'été 2017.

Considérant que la municipalité a un employé de plus aux travaux publics;

Résolution 178-05-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas requérir les services de monsieur Christian Benoît pour 2017.

9.2 Subvention aux Loisirs de Saint-Valérien pour l'acquisition d'un module de jeux série Animal C19501C

Considérant que les Loisirs de Saint-Valérien veulent acquérir un module de jeux série Animal C19501C ;

Considérant que ce module de jeux sera implanté au parc Mon Repos ;

Considérant que les Loisirs sont prêt à investir la somme de 10,000\$;

Considérant que le module de jeux sera acheté chez Jeux 1000 Pattes selon le devis 10538 ;

Considérant que le coût du module est de 34,894.91\$, taxes incluses ;

Résolution 179-05-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une subvention de l'ordre de 24,894.91\$ aux Loisirs Saint-Valérien pour l'acquisition de ce module de jeux. Par conséquent, tous autres revenus suite aux demandes de commandites ou subventions effectuées par les Loisirs de St-Valérien seront remis à la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Que le montant de l'ordre de 18,373\$ du poste budgétaire 03-310-70-725-08, immobilisation loisirs, soit transféré au poste budgétaire 02-190-00-970-00, subvention aux organismes sans but lucratif.

9.3 Toiture du chalet des loisirs

Considérant que la toiture du chalet des loisirs a besoin de réfection ;

Résolution 180-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions auprès des entrepreneurs locaux pour effectuer la toiture en tôle seulement.

9.4 Terrain de tennis (abrogation de la résolution 148-04-2017)

Considérant que par la résolution 148-04-2017, la municipalité a mandaté la firme Tennis MAPA pour faire l'application d'une surface représentant 4 couches de revêtement acrylique ;

Considérant que la firme Tennis MAPA ne peut effectuer les travaux avant la fin juillet 2017 ;

Considérant que, suite à des discussions avec le représentant de la firme, ce dernier décline son offre de services à cause du délai relativement tard;

Considérant la discussion faite avec le représentant de la firme INDIK de Montréal ;

Résolution 181-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme INDIK de Montréal pour effectuer l'application de 4 couches de revêtement acrylique pour la somme de 6,480.\$, taxes en sus.

9.5 Demande de madame Claudine Morin, responsable de la bibliothèque relativement à la journée de vente de garage

Considérant que madame Claudine Morin veut profiter de la journée vente de garage pour la vente de livres ;

Considérant que madame Morin désire utiliser le stationnement extérieur face au centre communautaire pour étaler ses comptoirs de livres ;

Résolution 182-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Morin à utiliser le stationnement extérieur face au centre communautaire lors de la journée vente de garage qui aura lieu le 20 mai 2017 le tout sous condition qu'il n'y ait pas une funérais.

9.6 Défi des Demois'Ailes (5^e édition)

Considérant que le Défi des Demois'Ailes passera dans notre municipalité pour une course dans le cadre d'une levée de fonds ;

Considérant que les participantes seront sur notre territoire le 13 juillet vers 04h00 en provenance d'Upton en direction Granby ;

Considérant qu'elles utiliseront le chemin d'Upton ;

Considérant que l'association a obtenu le permis nécessaire du ministère des Transports ;

Résolution 183-05-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le passage du Défi des Demois'Ailes sur notre territoire.

9.7 Embauche des animatrices de camp de jour

Considérant la recommandation de la coordonnatrice en loisirs ;

Résolution 184-05-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher mesdames Laurie Morissette, Josianne Ducharme, Lorie-Ann Lepage, Clémentine Scott et Esther Noiseux à titre d'animatrices du camp de jour selon la politique salariale établie.

9.8 Fête nationale du 24 juin 2017

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton participe financièrement pour la réussite de la Fête nationale selon le budget établi ;

Considérant qu'il y a demande de publication dans les journaux locaux des municipalités de Saint-Liboire et Saint-Dominique ainsi que des médiapostes dans ces mêmes municipalités ;

Résolution 185-05-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'accorder une subvention de 3,000\$ aux Loisirs Saint-Valérien ;

- de faire une publication de l'activité dans les journaux locaux de Saint-Liboire et Saint-Dominique ;
- de publier l'activité de la Fête nationale dans notre journal et par voie d'une feuille volante.

9.9 Achat de buts de soccer

Considérant que l'achat de 2 paires de buts de soccer est prévu au budget 2017 ;

Considérant que les offres de services inclues les filets ;

Considérant qu'ont soumissionné :

Tessier Récréo-Parc :	5,463.61\$, taxes incluses ;
Les Entreprises J.C. Roy inc. :	5,679.77\$, taxes incluses ;
Le Groupe Sport-Inter :	6,055.62\$, taxes incluses ;

Résolution 186-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Tessier Récréo-Parc (soumission 27473) pour la somme de 5,463.61\$, taxes incluses.

9.10 Horaire de la coordonnatrice en loisirs durant la période du 1^{er} juin au 31 août 2017

Résolution 187-05-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'augmenter la semaine de travail de 21 à 25 heures pour la période estivale du premier juin se terminant le 31 août 2017.

9.11 Adhésion à Loisir et Sport Montérégie

Résolution 188-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer à Loisir et Sport Montérégie au montant de 93.46\$, taxes incluses, d'autoriser le directeur général monsieur Robert Leclerc à signer le document pour et au nom de la Municipalité et de nommer madame Sabrina Rainville à titre de déléguée de la Municipalité auprès de Loisir et Sport Montérégie.

9.12 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs en date du 10 avril 2017

Le procès-verbal de la réunion des loisirs du 10 avril 2017 est déposé.

9.13 Formation coordonnatrices et animatrices

Considérant que les coordonnatrices et animatrices doivent suivre une formation en préparation du camp de jour ;

Résolution 189-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les formations suivantes :

Coordination d'une équipe d'animation : (27 et 28 Mai) : Andrée-Ann Sirard et Sabrina Rainville ;

Animation-initiation (03 juin) : Lorie-Ann Lepage, Esther Noiseux, Clémentine Scott ;

Animation-perfectionnement (18 juin) : Josianne Ducharme, Laurie Morissette ;

Urgence-camp secourisme (11 juin) : Lorie-Ann Lepage, Esther Noiseux, Clémentine Scott.

AVIS DE MOTION

Aucun item.

11 RÉGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Dépôts des deux états comparatifs de revenus et de dépenses (art. 176.4 du Code municipal)

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, les deux états comparatifs sont déposés.

12.2 Semaine québécoise des familles

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

Considérant que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

Considérant que la semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2017 sous le thème "*L'expérience famille sous la loupe*";

En conséquence,

Résolution 190-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

De proclamer la semaine du 15 au 21 mai 2017 **Semaine québécoise des familles** sous le thème "*L'expérience famille sous la loupe*".

12.3 Modification à la demande de dérogation mineure de madame Diane Bédard, lot 3 556 828 et abrogation de la résolution 127-04-2016

Considérant que madame Diane Bédard a soumise au comité consultatif d'urbanisme une demande de dérogation mineure touchant la propriété du 1483 Petit 10^e rang, lot numéro 3 556 828 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande consiste à accorder une dérogation mineure concernant la distance minimale à respecter pour un enclos collectif par rapport à une voie publique;

Considérant que l'article 18.4-B du chapitre 18 concernant les chenils et fourrières, pour l'implantation d'un enclos collectif, détermine la distance minimale à respecter à 300 mètres d'une voie publique existante;

Considérant que l'usage est permis dans la zone A-313 là où est sise la propriété;

Considérant que la dérogation demandée consiste d'implanter un enclos collectif à 20,60 mètres de la voie publique existante;

Considérant que la dérogation représente 279,4 mètres;

Considérant que les voisins du secteur sont loin du terrain visé par la demande et donc, le projet du chenil ne leur posera pas préjudice de leur propriété;

Considérant la recommandation du CCU;

Résolution 191-05-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure d'urbanisme 2006-22 pour la propriété située au 1483, Petit 10^e Rang sur le lot 3 556 828 du cadastre du Québec, à Saint-Valérien-de-Milton pour l'implantation d'un enclos collectif pour un chenil à 20,60 mètres de la voie publique, soit une dérogation mineure de 279.4 mètres et que la résolution 127-04-2016 soit abrogée.

12.4 Achat d'un souffleur à feuilles

Résolution 192-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter un souffleur à feuilles ÉCHO PB-580 chez MiniMoteur à Saint-Hyacinthe pour la somme de 429.99\$, taxes en sus.

12.5 Demande du MTQ (retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur).

Considérant la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'effet d'enlever toute signalisation des panneaux d'interdiction du frein moteur ;

Résolution 193-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur des travaux publics afin de retirer tout panneau existant sur notre territoire relativement à l'interdiction du frein moteur.

12.6 Ponceaux monsieur Réal Dubuc

Considérant la demande de monsieur Réal Dubuc pour l'implantation de deux entrées distinctes sur le lot 3 843 259 du cadastre du Québec ;

Considérant que cela consiste en l'implantation de deux ponceaux existants;

Résolution 194-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer les frais pour 2 ponceaux aux deux endroits différents selon les normes et d'une largeur maximale de 12 mètres pour la circulation de machineries selon la réglementation 2016-116.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 195-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H56.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 01 mai 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.